



PROCES VERBAL DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023 à 18H30

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie (à partir du vote de la délibération 2023/04/20/04), GORBATOFF Emmanuelle, GUEDDARI Ahmed, LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, MAZARS Myriam, MOUYSSSET Zoubida, OLIVE Cécile (à partir du vote de la délibération 2023/04/20/05), PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, SAINT-PIERRE Claude, SANCHEZ Jean-François, SERRANO Christel

Procurations : AZEMAR Vincent à AL MALLAK Hussam, LAYALLE Sophie à LAPORTE Anne, RUIZ Sylvain à LOUBET Jean-Louis, SAUVAGNAC Laurent à GUEDDARI Ahmed

Absents : BERNARD Frédéric, WAGNER Ban, ZERRAD Nacera

Secrétaire de séance : LAFFORGUE Gérard

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18H30.

I – PERSONNEL

Délibération N° 2023/04/20/01 Modification du RIFSEEP

RIFSEP sur proposition de la commission personnel. Critères de présence : prime au prorata temporis. Les agents n'auront pas de diminution de primes.
Homogénéisation des primes : la quasi-totalité des agents auront une augmentation de prime.
Impact sur budget 11800 €

Adopté à l'unanimité (pour : 18)

Délibération N° 2023/04/20/02 Création de quatre postes et modification du tableau des effectifs

Concerne les ATSEM et promotion de deux agents.

Adopté à l'unanimité (pour : 18)

II – FINANCES

Délibération N° 2023/04/20/03 Acquisition d'une parcelle de terrain – Rue Cope Cambe

Aménagement du chemin de Murles et aménagement parking rue Cope Cambes. Prix 7 € le m²

Adopté à l'unanimité (pour : 18)

Arrivée de GASTAL Nathalie

Délibération N° 2023/04/20/04 Vote des subventions aux associations et aux OCCE (Ecoles élémentaire et maternelle) – Année 2023

Subventions de 22 050 € pour les associations, 3 850 € pour l'école maternelle et 7 000 € pour l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité (pour : 19)

Arrivée de OLIVE Cécile

Délibération N° 2023/04/20/05

Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres – Travaux du stade de football

Projet arrêté avec la commission, le club de foot et des experts.

Montant estimé à 758 000 € HT (910 000 € TTC), subventions 300 000 € (région, département, ANS).

Montant du dossier demande de subvention : estimation à 650 000 €

Infrastructures : vestiaires pas prévus, éclairage mis à niveau.

Travaux actuels pour sécuriser le local.

L'opposition espère que le budget prévu au BP 1 000 000 € ne sera pas dépassé.

Pelouse : Y a-t-il des pelouses moins chères ? Oui, il y en a, mais le garnissage caoutchouc va être interdit prochainement pour cause de problèmes de santé.

Les membres de l'opposition tiennent à affirmer que leur désaccord sur ce projet n'est pas à l'origine du retard pris dans ce dossier.

Adopté (pour : 15, contre : 5 - LAPORTE A., LAYALLE S., MOUYSSET Z., PELAEZ A., SANCHEZ J.F.)

Délibération N° 2023/04/20/06

Instauration de la taxe sur les terrains devenus constructibles

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/07

Admission en non-valeur

Délibération retirée de l'ordre du jour

III – CONVENTIONS, REGLEMENTS, CHARTES

Délibération N° 2023/04/20/08

Convention – Mise à disposition des locaux et matériel aux associations

Accent sur la responsabilité des associations sur le respect des matériels et salles quant aux éventuelles dégradations.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/09

Convention – Mise à disposition des locaux et matériel aux commerçants de Vailhauquès

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/10

Règlement – Attribution des subventions aux associations

Délibération retirée de l'ordre du jour

Délibération N° 2023/04/20/11

Convention – Association des jardins du Péras et la commune

Projet participatif avec les habitants et l'association Passe Muraille. L'association est créée ce jour en préfecture. Un avenant sera fait dans les prochains mois avec pour objet les composteurs. 25 parcelles sont réservées, des parcelles sont libres.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/12

Charte d'utilisation – Minibus communal

Projet reconnu par le programme leader de la CCGPSL. La commune a le label ECOMOBILITE. Expérience sur 1 an avec les 5 utilisateurs mentionnés dans la charte. Le nombre d'utilisateur pourra être élargi en fonction du bilan de la 1^{ère} année.

Prix d'achat environ 46 000 €, subventionné à 66 % par l'Europe.

Adopté (pour : 15, abstention : 5 - LAPORTE A., LAYALLE S., MOUYSSSET Z., PELAEZ A., SANCHEZ J.F.)

Délibération N° 2023/04/20/13 Convention – Autorisation de passage pour les chemins piétons

Les personnes concernées par les passages sur leur propriété ont été consultées. Les exploitants ont tous accepté sauf un.

Adopté (pour : 15, abstention : 5 - LAPORTE A., LAYALLE S., MOUYSSSET Z., PELAEZ A., SANCHEZ J.F.)

Délibération N° 2023/04/20/14 Modification – Règlement des temps périscolaires – ALP, Cantine, études surveillées, centre de loisirs

Le but est de limiter le gaspillage alimentaire.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/15 Convention – Travaux d'éclairage public de la RD 127

Enfouissement de tous les réseaux. Hérault Energie doit nous rétrocéder la maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/16 Convention – Instruction des autorisations d'urbanisme avec la CCGPSL

Service créé à la CCGPSL il y a 12 ans. Deux communes (St Mathieu et Teyran) n'ont pas adhéré au service.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/17 Convention – 30 millions d'amis – Stérilisation et l'identification des chats libres sauvages

Les frais de stérilisation sont subventionnés par 30 millions d'amis. La commune doit acheter une cage.

Comment identifier un chat sauvage ?

Que se passe-t-il si on fait stériliser un chat et que son propriétaire dépose plainte ?

Il est recommandé de faire une communication à la population sur cette action.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

Délibération N° 2023/04/20/18 Convention – Association Les Papillons

Une boîte aux lettres matérielle pour les plus petits et une boîte aux lettres virtuelle pour les adolescents avec QR Code : présentation aux enfants par l'école, l'espace jeunesse.

Selon le cas une signalisation pourra être faite au procureur de la république.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

IV – URBANISME

Délibération N° 2023/04/20/19 Révision allégée – Approbation du dossier

Problème de la division parcellaire. L'Etat oblige à densifier. La commune avec la CCGPSL réfléchit à des solutions pour règlementer, maîtriser le phénomène.

La révision allégée : maintien des terrains agricoles. L'Etat souhaite des modifications pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs et demande d'assouplir l'installation, dans certains domaines, d'agriculteurs.

Le dossier sera transmis aux services de l'Etat ; l'Etat donnera son avis (délai 3 mois) après quoi la commune pourra lancer l'enquête publique.

Le dossier est disponible sur le site de la mairie.

Adopté (pour : 15, abstention : 5 - LAPORTE A., LAYALLE S., MOUYSSET Z., PELAEZ A., SANCHEZ J.F.)

Délibération N° 2023/04/20/20

Dénomination des voies et impasses – Le Claux – Lotissement Martin

Lotissement Le Claux : impasse des Cèdres Bleus (anciennement impasse des Cèdres Bleus du Bellevue).
Clos de la Mathe : impasse de la Sarriette et impasse des Génévriers

L'opposition regrette de ne pas avoir été associée à ce choix.

Adopté à l'unanimité (pour : 20)

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nouveaux membres du CCAS

Clôture de la séance à 20H40.

Le Président de séance,
Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,
Gérard LAFFORGUE

